

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

31 octobre 2025

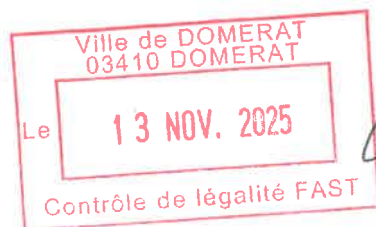
Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Information

Montluçon communauté :
rapports annuels sur le prix
et la qualité des services de
l'eau potable et industrielle
et de l'assainissement
collectif et non collectif
2024.

251108-09



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.



Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date
de publication : 14 novembre 2025).



Le conseil municipal,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire
conformément aux documents ci-annexés.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 14 novembre 2025

Eau potable

Rapport annuel 2024



Eau potable

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Eau de Montluçon Communauté pour l'année 2024.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

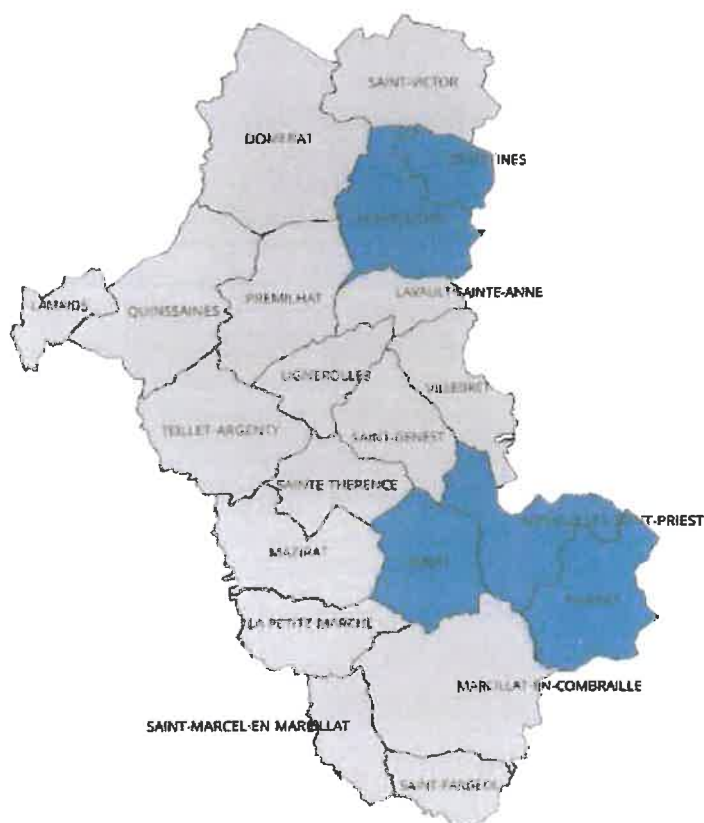
L'objectif de ce rapport est multiple. Il vise, en premier lieu, à fournir aux décideurs publics, les informations techniques et financières essentielles à l'appréciation de la qualité du service rendu pour décider des évolutions et adaptations. Il est également un vecteur d'informations à destination des usagers et garantit ainsi la transparence dans la gestion du service.

Au cours de l'année 2024, la Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté a poursuivi, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, son objectif de produire et distribuer une eau potable de qualité.

Depuis le 1er janvier 2018, Montluçon Communauté gère l'eau potable en régie sur les communes de Montluçon, Désertines, Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet, Terjat pour la totalité du territoire et partiellement sur celles de Saint-Victor, Prémilhat et Domérat.

Concernant les autres communes, ce sont les SIVOM Région Minière (Doyet) et Rive Gauche du Cher (Huriet) qui gèrent cette compétence, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de leurs Comités syndicaux.

Périmètre de Montluçon Communauté



COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PIEST	383
DESERTINES	4 416
DOMERAT	8 847
LAMAIDS	214
LA PETITE MARCHE	169
L'AVOULT	1 163
SAINT-ANNE	770
LIGNEROLLES	332
MARCILLAT EN COMBRAILLE	284
MAZIRAT	34 343
MONTLUÇON	2 562
PREMILHAT	1 361
QUINSSAINES	170
RONNET	158
SAINT-FARGEOL	395
SAINT-GENEST	103
SAINT-MARCEL EN MARCILLAT	2 128
SAINT-VICTOR	147
SAINT-TERENCE	561
TEILLET- ARGENTY	148
TERJAT	1 373
VILLEBRET	60 964
TOTAL	

Indicateurs de performance

Contrôle réglementaire sur les eaux distribuées

Rendement de réseau de distribution ¹

89,87 %

$2\,064\,887\text{ m}^3 + 37\,837\text{ m}^3 / 2\,339\,819\text{ m}^3 \times 100$

Indice linéaire des volumes non comptés ²

2,11 m³/km/ jour

$2\,339\,819\text{ m}^3 - 2\,064\,887\text{ m}^3 / 357,15\text{ km} / 365\text{ j}$

Indice linéaire des pertes de réseau ³

1,82 m³/km/ jour

$2\,339\,819\text{ m}^3 - (2\,064\,887\text{ m}^3 + 37\,837\text{ m}^3) / 357,15\text{ km} / 365\text{ j}$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ⁴

0,58 %

$10\,392\text{ ml} / 5 / 357\,150\text{ ml} \times 100$

Indice d'avancement de protection de la ressource ⁵ – Captage Gour du Puy

80 %

(indicateurs fournis par l'ARS)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ⁶

0,40 coupure / 1000 abonnés

(9 coupures / 22 584 x 1000)

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés ⁷

100 %

(délai maximal d'ouverture des branchements défini par le service : 3 jours suivant la réception de l'abonnement dûment rempli)

	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON CONFORMES	POURCENTAGE DE CONFORMITE
CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE	66	0	100,00%
CONFORMITE PHYSICO - CHIMIQUE	66	0	100,00%

P 101.1 et P102.2 – indicateurs fournis par l'ARS

Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

		Nombre points possible	Nombre points obtenus
A – plan de réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant à la date de la réalisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour au moins annuelle	5	5
	Existence d'un inventaire, identifiant les tronçons de réseau avec l'adresse de la canalisation et de la catégorie de l'ouvrage, avec information sur les matériaux et les diamètres pour au moins la moitié du linéaire total, et d'une procédure de mise à jour.	10	10
	Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et les diamètres. Le 5ème point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées sur 95 % du linéaire.	5	5
B – Inventaire réseaux	Existence d'un inventaire, mentionnant la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux. La moitié du volume total des réseaux étant renseignée.	10	10
	Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les dates ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%. Le 5ème point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées.	5	5
	Localisation des ouvrages annexes (rampes de sectionnement, vannes, purges, poteaux incandescents, ...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	5
	Pour chaque branchement sont répertoriées les caractéristiques du ou des compteurs, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des travaux ou réparations effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programmés, réalisés, assorti d'un estimateur portant sur au moins 5 ans)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjours de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL		120	110

P 103.2B

1- P104.3. Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et le volume produit augmenté des volumes achetés.

2- P105.3 Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte.

3- P106.3 Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé), et le linéaire du réseau de desserte.

4- P107.2. Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

5- P108.3. Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où vient l'eau potable distribuée.

6- P151.1 Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000.

7- P152.1 Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Les services de l'eau

357,15 km de réseaux d'eau potable

- ▶ 71,57 km sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat
- ▶ 285,58 km sur le secteur Montluçon/Désertines

Une usine de production d'eau potable située rue du Gour du Puy à Montluçon, d'une capacité de 1 200 m³/h (deux ½ files de capacité 600 m³/h).

Une interconnexion totale de 10 000 m³/j via Coursage (Quinssaines – SIVOM Rive Gauche du Cher) depuis Buffon.

Sites de stockage et distribution

RESERVOIR	TYPE	CAPACITE	PROFONDEUR	ALIMENTATION	NETTOYAGE
HOPITAL	Station de reprise	7000 m³ 2 x 3500 m³	4 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	04/06/24 – 20/06/24
NOTRE DAME	Réservoir + station de reprise	2900 m³ (2x1100) + (2 x350)	2,46 m	Réservoir de l'Hôpital (refoulement)	NTD 1 le 20/06/24 NTD 2 le 4/06/24 NTD 3 le 17/06/24 NTD 4 le 6/06/24
LA VERNE	Réservoir	800 m³ (2x200) + 2x200)	2,50 m	Réservoir de Notre-Dame (refoulement)	V1 et V3 le 17/06/24 - V2 et V4 le 19/06/24
CHATELARD	Château d'eau	500 m³ (2x250)	6,30 m	Réservoir de Montplaisir (refoulement)	18/06/24 – 19/06/24
MONTPLAISIR	Réservoir + station de reprise	1000 m³ (1x1000)	5,11 m	Réservoir Notre Dame (refoulement)	06/06/24
COTE DU PEU	Réservoir	1000 m³ (2x 500)	5,03 m	Réservoir de Montplaisir (gravitaire)	3/06/24 – 18/06/24
SAINT-JEAN	Réservoir + station de reprise	4000 m³ (2x2000)	3,93 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	3/06/24 – 18/06/24
MARIGNON	Réservoir + surpresseur	800 m³ (1x800)	4,19 m	Station de Saint Jean (refoulement)	05/06/24
LES REAUX	Surpresseur			Réservoir de Marignon (gravitaire)	
GUINEBERTS	Réservoir	2200 m³ (2x400) et (2x700)	3,51 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	5/06/24 – 19/06/24
BUFFON	Réservoir	2200 m³ (2x1100)	5 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	3/06/24 – 20/06/24
HAUT BUFFON	Château d'eau	150 m³ (1x150)	7 m	Réservoir de Buffon bas (refoulement)	05/06/24
VILLARS	Réservoir + surpresseur + château d'eau	1200 + 250 m³ (1x1200) + (2x125)	5,8 m 3 m	Réservoir des Guineberts (gravitaire)	04/06/24
LES PLANTES	Réservoir + station de reprise	1100 m³ (1x1100)	5 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	17/06/24
CROIX DE FER	Château d'eau	400 m³ (1x400)	5m	Station SIVOM Région Minière (refoulement)	07/06/24

Production

L'eau, produite et distribuée sur Montluçon, Désertines et St-Victor Sud est exclusivement issue de la rivière : le Cher. Ces eaux sont traitées à l'usine de production d'eau potable du Gour du Puy à Montluçon. La filière de traitement, totalement renouvelée, permet de produire l'eau potable en quantité et qualité répondant aux besoins des populations et respectant scrupuleusement les normes de potabilité et qualité en vigueur.

L'entretien et la maintenance sur les infrastructures de pompage, de stockage et de production sont assurés en régie. Pour le nettoyage des réservoirs, le service fait appel à une entreprise extérieure.

Pour le secteur Arpeuilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat, la totalité de la consommation provient d'un achat d'eau auprès du SIVOM Région Minière pour 78 823m³ en 2024.

La production d'eau potable totale pour Montluçon Communauté est donc pour 2024 de 2 339 819m³.

Le prélèvement d'eau brute à l'usine de production du Gour du Puy est de 2 495 461m³ en 2024, en baisse de 1,73% par rapport à 2023 (2 539 305m³).

La production d'eau potable sur l'usine de production du Gour du Puy est de 2 260 996m³ en 2024, en baisse de 1,04% par rapport à 2023 (2 284 777m³).

Le rendement de l'usine du Gour du Puy est de 90,60%¹. En 2023, ce rendement était de 89,98% (+ 0,63%). Ce rendement d'usine reste stable depuis la mise en service de la nouvelle filière de traitement du Gour du Puy courant 2018.

¹ Rendement = volume produit 2024 / sur volume prélevé 2024 (hors secteur Arpeuilles) soit 2 260 996 / 2 495 461 = 90,60%

Exportation

Le Service exporte de l'eau à destination du SIVOM Rive Gauche du Cher à Huriel. Cette exportation est considérée comme une vente d'eau en gros. Au total, les volumes exportés en 2024 s'élèvent à 29 891m³ contre 30 499m³ en 2023.

Rendement primaire du réseau

Plusieurs approches existent pour évaluer le rendement hydraulique du réseau.

Le rendement primaire du réseau est le ratio entre les volumes facturés aux abonnés et le volume mis en distribution. Les volumes facturés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service), des soutirages liés à la défense incendie et aux bouches de lavage.

Le rendement primaire est donc le mode de calcul le moins élaboré et il peut être faussement pénalisant, car tous les volumes autorisés et non facturés ne sont pas intégrés.

En 2024, le rendement primaire¹ du réseau est de 76,85% sur le secteur Arpeuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 88,75% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 88,72% en 2023) soit un rendement primaire pour l'ensemble de la collectivité de 88,25% (contre 88,69% en 2023).

¹ Rendement primaire = volume facturé / sur volume produit soit 2 064 887 / 2 339 819 = 88,25%

Le rendement net est le mode de calcul le plus pertinent car il permet de prendre en compte la totalité des volumes d'eau utilisés en intégrant les volumes autorisés. Il reflète avec plus de cohérence la perte d'eau réelle du réseau. C'est donc logiquement qu'il a été décidé de publier le rendement net du réseau de distribution.

En 2024, le rendement net² du réseau est de 77,72% sur le secteur Arpeuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 90,29% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 94,13% en 2023), soit un rendement net pour l'ensemble de la collectivité de 89,87% (contre 94,10% en 2023).

Le volume de "sous-comptage" a été supprimé dans le mode de calcul 2024, ce qui explique cette différence.

² Le rendement net intègre les volumes autorisés non facturés (pompiers, purges, besoins de service...). En 2024, ce volume non facturé est de 34 783m³ pour Montluçon et Désertines et 3 054m³ pour Arpeuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat, Soit 37 837m³ pour la collectivité. Rendement net : volume facturé + volume autorisé/volume produit, soit 2 064 887 + 37 837 / 2 339 819 = 89,87%.

Relations abonnés

En 2024, le périmètre des volumes d'eau facturés comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes de Montluçon, Désertines, Arpeuilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat, ainsi que les exportations d'eau. Les volumes facturés s'élèvent à 2 064 887m³, en baisse de 1,63 % par rapport à 2023 (2 099 048 m³)

Les agents du service relations abonnés assurent la gestion des dossiers des usagers, apportent une réponse de premier niveau et orientent les appels. Ils réalisent également la relève et la facturation de l'eau potable des 5 communes concernées de l'agglomération.

La Trésorerie municipale de Montluçon, quant à elle, est chargée du recouvrement des recettes.

Chiffres clés 2024

22 584 abonnés

24 996 factures émises

12 450 appels téléphoniques d'abonnés

2 305 contrats d'abonnement saisis

Qualité de l'eau

Le contrôle réglementaire est réalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Auvergne Délégiton Territoriale de l'Allier.

Limites de qualité

Les limites de qualité concernent des paramètres microbiologiques (bactéries, virus, ...) et des substances chimiques (fer, manganèse, plomb, pesticides, nitrates, hydrocarbures aromatiques polycycliques...). Les seuils de ces limites sont définis pour que ces paramètres ne présentent pas de risques pour la santé du consommateur.

Références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

	Limite de qualité	Contrôle Station Gour du Puy		Nombre de prélèvements	
NITRATES	50 mg/l (ESU)	7,84 mg/l	moyenne	12	En 2024, toutes les analyses portant sur la recherche des nitrates et des pesticides réalisées en distribution sont conformes à la norme.
		13,00 mg/l	maxi		
PESTICIDES	0,5 µg/l (ESU)	0,0 µg/l	maxi	4	En 2024, 283 substances ont été recherchées

Le terme pesticides regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme /L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Dureté : Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
La ressource exploitée, la rivière le Cher est une eau de surface douce et peu calcaire.

12,7 °f	moyenne
13,5 °f	maxi (12 prélèvements)

Equilibre Calco-carbonique : Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif).

2,25	moyenne
4	maxi (4 prélèvements)

Paramètres aluminium

Suite au changement de réactif de traitement dans le cadre de la modernisation de l'usine du Gour du Puy et afin de mieux éliminer la matière organique (passage au chlorure ferrique), les sels d'aluminium ne sont plus utilisés.

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.

L'eau du Cher présente une agressivité naturelle compensée par des traitements de reminéralisation.

Suivi et exploitation du réseau

Le service exploitation assure la maintenance et les interventions sur le réseau à l'aide d'une base SIG, système d'informations géographiques, recensant les problèmes rencontrés ou les réclamations des abonnés. Ses missions sont diverses, depuis la recherche et la réparation de fuites ou les manœuvres annuelles de vannes du réseau jusqu'au changement de compteur chez l'abonné. Il réalise également des travaux en régie.

Compteurs

Les travaux de renouvellement de compteurs sont des interventions exécutées à l'initiative du service. Ils concernent des compteurs de plus de 15 ans conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 2007, en lien avec la relève annuelle.

Les renouvellements de compteurs sont programmés et nivelés sur une période de 15 ans afin de lisser la charge d'activité et les investissements du service.

Afin d'améliorer le service rendu aux abonnés et le suivi des consommations, le service poursuit également la mise en place de têtes de radio-relève.

Remplacement des branchements en plomb

Depuis le 25 décembre 2013¹, la concentration en plomb ne doit pas dépasser 10 µg/l au robinet des usagers, c'est-à-dire à l'aval du compteur.

Il n'y a pas d'obligation de remplacer en urgence les canalisations en plomb dans la mesure où les teneurs obligatoires ne sont pas dépassées.

La réduction du paramètre plomb intervient lors d'interventions ponctuelles sur un branchement en régie (si l'abonné a modifié son réseau privatif), dans le cadre des travaux neufs et du renouvellement des réseaux. Lors des travaux de réhabilitation de l'usine terminés courant 2018, le traitement a évolué de façon à produire une eau légèrement entartrante.

Un programme annuel de renouvellement est en cours sur les canalisations posées avant les années 80.

¹ Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles, fixant une limite de qualité sur le paramètre plomb de 25 µg/l depuis le 25 décembre 2003, abaissée à 10 µg/l au 25 décembre 2013.

Réseau

Pour supprimer le phénomène de coloration de l'eau, le service Exploitation Réseaux procède à des changements de vannes défectueuses et au maillage entre conduites. Ce travail s'effectue par zonage et à l'occasion d'interventions curatives.

Le service essaie également de remplacer les conduites en réduisant les diamètres pour permettre un renouvellement de l'eau plus rapide et un temps de séjour plus court dans les canalisations. Ce procédé permet de réduire de façon significative le nombre de purges.

Accessoires de réseau

Des manœuvres de vannes sont effectuées avec la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

Le secteur est réparti en 13 quartiers de manœuvres.

3 interventions ont eu lieu durant l'année 2024 principalement sur les gros diamètres.

Les manœuvres de vannes interviennent également lors de changement d'organes sur le réseau (colliers de prise en charge, pose de manchons, obturation de vannes, ect...)

Fuites

Les délais de réparation des fuites varient en fonction de l'urgence. Les fuites non apparentes sont identifiées par sectorisation et détectées par corrélation acoustique (790 heures d'analyse de logger en 2024).

Les fuites apparentes présentent généralement un caractère d'urgence en raison des risques d'inondation de caves et de chaussées glissantes, particulièrement en période de gel. La moitié des fuites signalées est réparée dans la journée, 40% le sont sous 4 à 5 jours, le reliquat (10%) nécessitant un délai plus long (autorisation pour intervenir sur le domaine public).

Demande des abonnés

Le service répond aux différentes demandes des abonnés. Un rendez-vous est proposé en fonction du degré d'urgence.

Astreinte

Sous l'autorité d'un responsable, un service d'astreinte est assuré en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

Chiffres clés 2024

1 479 interventions en 2024 dont 770 à la demande des abonnés.

1 228 compteurs équipés de module de radio-relève remplacés et 543 cibles posées sur des compteurs existants.

37 branchements d'eau potable créés en régie, 102 remplacés ou modifiés en régie, 284 branchements renouvelés dans le cadre des travaux neufs.

113 réparations de fuites dont 29 sur conduites, 50 avant compteurs, 31 sur branchements, 3 sur PI/BI)

38 purges partielles du réseau liées à des problèmes d'eau jaune ou un manque de pression.

Indicateurs financiers

	2023	2024
Recettes réelles		
fonctionnement	6 724 221,52 €	6 568 397,50 €
investissement	1 320 643,09 €	2 000 000,00 €
Total Recettes	8 044 864,61 €	8 568 397,50 €

Dépenses réelles		
fonctionnement	3 792 223,31 €	4 024 467,82 €
investissement	3 022 139,24 €	5 876 524,77 €
Total Dépenses	6 814 362,55 €	9 900 992,59 €

Répartition des principales recettes

Vente d'eau aux abonnés	4 669 826,55 € 69,45% ¹	4 676 447,92 € 48,62% ¹
Redevance pollution d'origine domestique AELB	451 319,23 €	421 614,18 €
Redevance de prélèvement AELB	113 561,01 €	114 202,08 €
Subventions de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	112 692,00 €	0,00 €
Réalisation de branchements particuliers	69 485,07 €	70 536,26 €
Abonnements eau potable	1 030 172,93 €	1 083 826,72 €

¹ % des recettes réelles de fonctionnement

Répartition des principales dépenses

Personnel et frais assimilés	1 150 155,42 €	1 281 345,75 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 022 577,43 €	964 784,19 €
Redevance pollution domestique AELB	462 633,00 €	453 463,00 €
Redevance de prélèvement AELB	126 352,00 €	125 188,00 €
Équipement, études et travaux neufs	1 742 322,56 €	1 727 505,24 €
Remboursement d'emprunt	1 759 248,46 €	4 437 856,74 €
Autres charges de fonctionnement	234 837,23 €	231 673,55 €

La dette et son évolution

Capital restant dû	14 272 514,05 €	12 123 494,52 €
Durée d'extinction	12 ans et 8 mois	16 ans et 4 mois
Rapport épargne brute/capital	20,54%	20,98%
Annuité de la dette	1 759 248,46 €	4 437 856,74 €
En cours de dette	14 272 514,05 €	12 123 494,52 €
Taux d'intérêt moyen	2,89%	2,22%
Abandons de créance	146 055,43 €	199 192,94 €

Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une facture basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs. Depuis 2023, les abonnés de l'ensemble du territoire communautaire reçoivent de nouveau une facture eau potable regroupant l'abonnement et la consommation d'eau avec les diverses taxes et redevances.

Le tarif de l'eau potable est révisé chaque année et voté par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2025, afin de compenser une augmentation des coûts et une baisse des volumes facturés, les élus communautaires ont décidé d'augmenter les tarifs de l'eau de 5% sur la redevance et de 8% sur l'abonnement, en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

Redevance eau € HT/m ³	Abonnement Eau DM15 forfait HT	Redevance prélèvement €/m ³ HT (AELB)	Lutte pollution €/m ³ HT (AELB) Jusqu'au 31/12/2024	Redevance Consommation d'eau potable €/m ³ HT (AELB) à partir du 01/01/2025	Redevance Performance réseaux d'eau potable €/m ³ HT (AELB) à partir du 01/01/2025	Redevance SMEA ² €/m ³ HT	Montant en € TTC consommation moyenne de 120 m ³ TVA 5,5%
Montuçon, Désertines - Domérat, St-Victor, Lavault Ste-Anne en partie	2,1447 2,2519	45,90 49,54	0,0591 0,0596	0,23		0,15 0,15	375,54 408,20
				0,33	0,02		

¹ AELB = Agence de l'Eau Loire Bretagne

² SMEA = Syndicat mixte des eaux de l'Allier

Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet, Terjat ³

1,8445 2,0017	50,11 49,54	0,0591 0,0596	0,23			0,15 0,15	341,97 376,52
				0,33	0,02		

³ Gestion assurée par Montuçon Communauté depuis le 1er janvier 2018

Travaux neufs

En 2024, le renouvellement des réseaux a été poursuivi avec l'approbation de marchés pour le remplacement de 3 041 ml de conduite et la reprise de 284 branchements pour un montant de 1 301 798,96 euros HT.

	2023	Montant HT	Linéaire ml	branchements
Rue Pierre Leroux – Docteur Schweitzer		249 755,20 €	780	53
Rue des Cigognes – Rollets		256 007,00 €	650	59
Rue du Châtelet		105 013,00 €	185	30
Rue des Colombes		153 593,90 €	350	35
Ave Président Auriol – 1ère Tranche		283 234,00 €	510	65
Rue Hector Malot		254 195,86 €	566	42

Sur les sites de production et de stockage d'eau potable, les principaux investissements réalisés en 2024 sont :

- la ventilation du bâtiment du stockage de réactifs pour un montant de 61 250 € HT
- l'acquisition d'un véhicule pour le transport d'eau de javel pour un montant de 26 727,22 € HT
- l'acquisition d'une pompe pour le surpresseur de Villars d'un montant de 12 509 € HT

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :
0030042 - MONTLUCON COMMUNAUTE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	11
UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	15
UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	16
UDI RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	17
UDI RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	21
UDI RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	22
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	23
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	23
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion	24
Conclusion générale sur l'unité de gestion	25
Signature du document	28
Annexes	29
Liste des sigles	30
Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE	31

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pompes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : MONTLUCON COMMUNAUTE

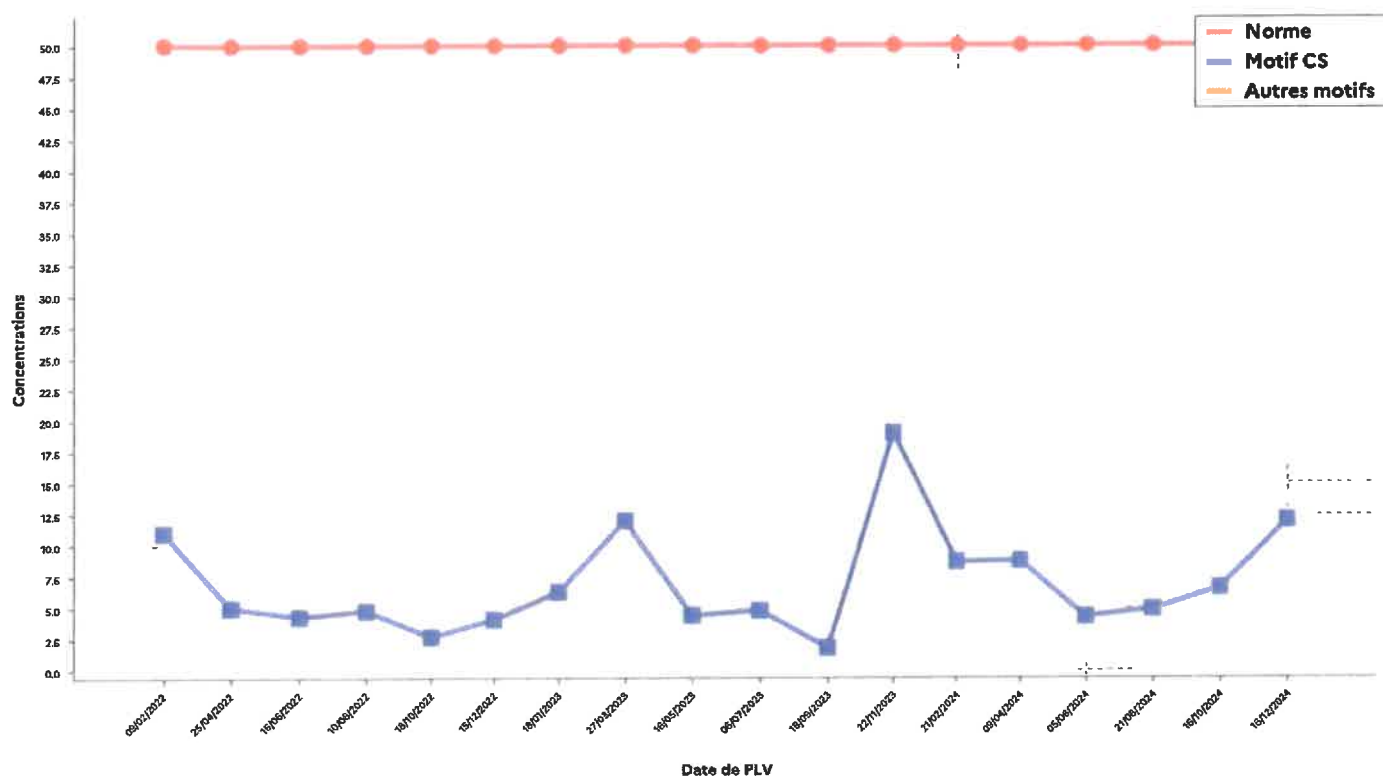
Descriptif du ou des captages					Situation administrative			Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
GOUR DU PUY - PRISE D'EAU	PRISE D'EAU SUPERFICIELLE	MONTLUCON	06195X0011	Procédure terminée (captage public)	05/11/2007	02/07/2010	19/07/2010	80 %

Gestionnaire du ou des captages : COMMISSION DE PRODUCTION DE PRAT

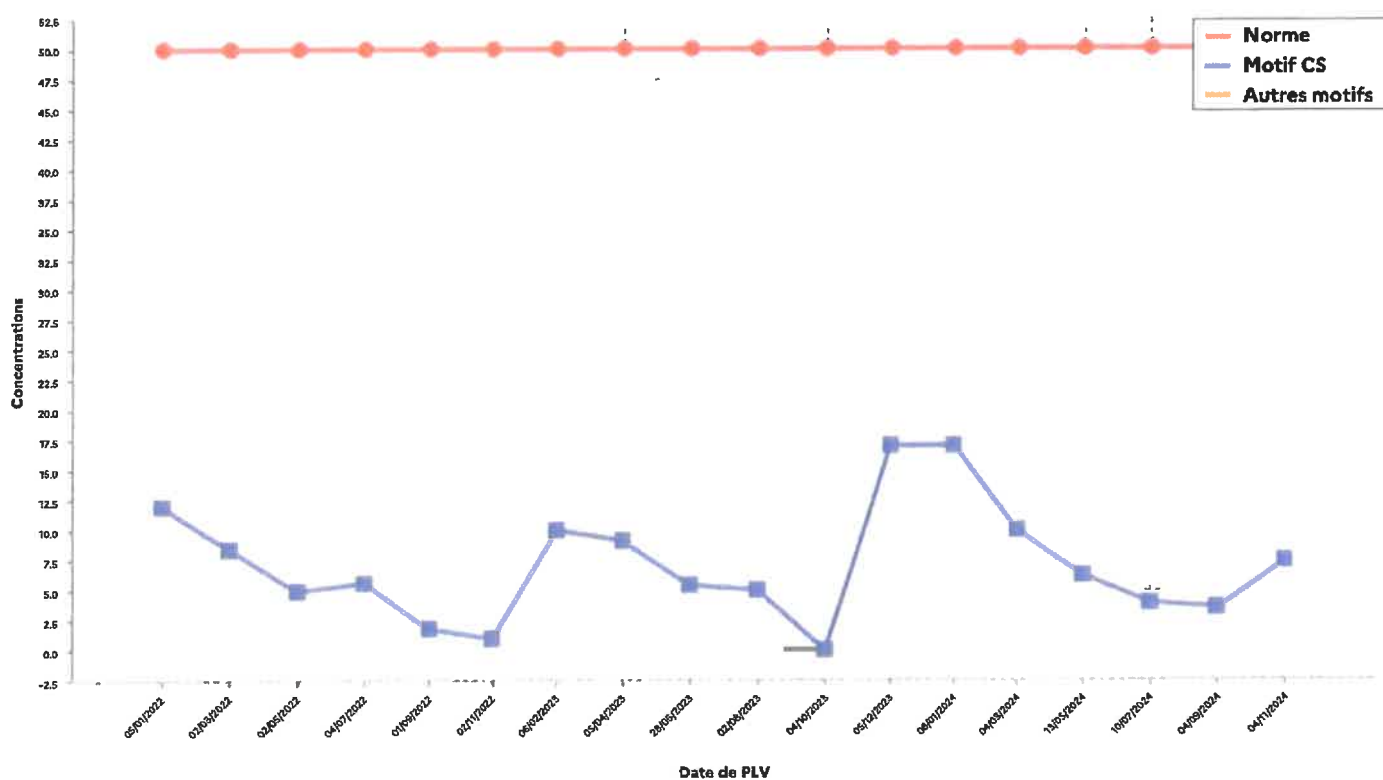
Descriptif du ou des captages					Situation administrative			Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PRAT - LE CHER	PRISE AU FIL DE L'EAU	TEILLET-ARGENTY	05441X0025	Procédure terminée (captage public)	18/02/2008	06/12/2012	25/02/2013	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 003000169 - GOUR DU PUY - PRISE D'EAU



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 003000211 - PRAT - LE CHER



Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

003000345 - RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
38 874	39 197	38 874	38 955

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
003	03098	DESERTINES	-	100	4 323
003	03185	MONTLUÇON	-	100	33 317
003	03262	SAINT-VICTOR	Sud contournement	28	582

003000363 - RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
774	793	774	779

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
003	03047	CELLE (LA)	Gournet	2	8
003	03106	DURDAT-LAREQUILLE	La Grange-Vernet	1	13
003	03106	DURDAT-LAREQUILLE	Les Combes	0,5	7
003	03161	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	Les Meignaux(partie)	1	9
003	03161	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	Puy Claveau	2	18
003	03216	RONNET	-	100	168
003	03233	SAINT-GENEST	Chez Bouesse	1	4
003	03007	ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST	-	100	374
003	03280	TERJAT	-	100	181
003	03261	SAINT-TERENCE	La Bierge	3	5

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

003000345 - RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

003000363 - RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT

Unité de distribution RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES (003000345)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Code : 003000345

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					86	0,00		28,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					86	0,00		19,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	86	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	86	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			86	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			86	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		86	5,20	15,96	25,10		1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						86	0,00	0,03	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		86	0,00	0,06	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						86	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						86	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						86	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU	1,00		0,50		11	0,00	0,11	0,39		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		74	0,00	0,21	2,30		1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					86	0,00	0,25	1,24		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					86	0,00	0,34	1,36		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2	4	1			4		1
PH	unité pH		6,50	9,00		86	7,90		8,50		
PH D'EQUILIBRE À LA 1 ^{re} ÉCHANTILLON	unité pH					4	8,07		8,35		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	5,30		7,45		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	11,32		13,47		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					4	39,70	42,80	45,40		
CHLORURES	mg/L			250,00		12	46,00	53,67	61,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm	200,00	1 100,00			86	284,00	332,78	412,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	2,90	3,23	3,60		
POTASSIUM	mg/L					4	2,30	3,03	4,00		
SODIUM	mg/L			200,00		4	9,40	10,13	10,70		
SULFATES	mg/L			250,00		12	5,80	7,64	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		86	0,00	37,72	517,00		1
MANGANESE TOTAL	microgramme/L			50,00		86	0,00	0,29	15,00		

Unité de distribution : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Code : 003000945

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	86	0,00	0,00	0,08		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	3,80	7,84	13,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,08	0,16	0,26		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	1,10	1,71	2,20		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	28,00	31,50	39,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,25	1,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,00	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	4	0,00	0,04	0,13		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,33	0,72		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,10	0,11	0,12		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			4	0,00	2,75	6,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,01	0,02		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,09	0,11	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,08	0,09	0,11		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	1,08	4,30		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,89	1,97	3,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			8	13,00	35,38	78,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					4	0,18	0,35	0,57		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	4,20	8,50	18,00		
TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			8	18,50	45,85	99,50		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			8	0,00	0,01	0,02		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Code : 003000345

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,04	0,05	0,06		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, acionifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déi sopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil oct anoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorfluvazuron, chloridazone, chlormequat, c hlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clom azone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosul famide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton s méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dicamba, dichlob énil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, d inoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbucon azole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenace t esa, flufénoxuron, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, fluvinate-t au, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, fosetyl-aluminium, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, h ch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazalil e, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, iodosulfuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-mét hyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinat e, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitronne, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxaalachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydéméton méthyl, oxyfluorfen, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen , pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothiocon azole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanal, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine h ydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-dés ethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiadopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-meth yl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumuro n, trifluraline, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3- méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES (003000345)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCAUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité 6

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : GOUR DU PUY - STATION	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	05/06/2024	2,20 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	21/08/2024	2,20 mg(C)/L				2,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	14/03/2024	4,00			1	2
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	FER TOTAL	16/09/2024	517,00 microgramme/L				200,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	22/08/2024	25,10 °C				25,00
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	16/09/2024	2,30 NFU				2,00

Unité de distribution RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES (003000345)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

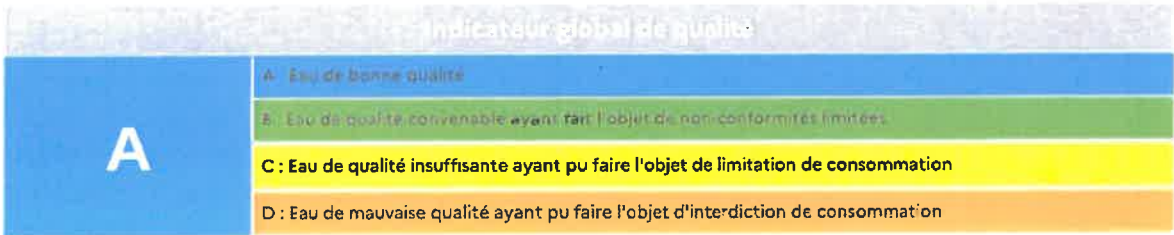
1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	86	86
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Sur certains secteurs, pour éliminer le goût de chlore, il convient de puiser l'eau dans une carafe en verre et de placer celle-ci au réfrigérateur.



2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	86	86
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	5
Respect des références de qualité	100,00 %	94,19 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT (003000363)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT

Code : 003000363

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		20,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		0,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		9	7,90	14,21	22,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(1) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(2) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (22)	NFU		1,00		0,50	2	0,00	0,10	0,19		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (22)	NFU				2,00	7	0,00	0,06	0,26		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,03	0,12	0,38		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,05	0,18	0,46		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(1) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(22) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (1)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH		6,50		9,00	9	7,70		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,25		8,25		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	8,20		8,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	13,51		16,38		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	49,10	49,10	49,10		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	50,00	58,50	67,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00		1 100,00	9	351,00	389,11	428,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,00	3,00	3,00		
POTASSIUM	mg/L					1	2,50	2,50	2,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	8,40	8,40	8,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	7,60	8,70	9,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	0,00	13,25	74,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	7,90	10,45	13,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,16	0,21	0,26		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	2,10	2,20	2,30		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	19,00	19,00	19,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,26	0,26	0,26		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	3,20	3,20	3,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	30,00	30,00	30,00		
DALAPON SPD	microgramme/L					1	0,44	0,44	0,44		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,90	6,90	6,90		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	40,36	40,36	40,36		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,01	0,01	0,01		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT

Code : 003000363

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, aclonifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déi sopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil oct anoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorfluvazuron, chloridazone, chlormequat, c hlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clom azone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosul famide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton s méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dicamba, dichlob énil, dichlorprop, dichlorvos, dicofof, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, d inoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbucon azole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenace t esa, flufénoxuron, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, fluochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, fluralinate-t au, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, fosetyl-aluminium, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, h ch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalil e, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodicarb, iodosulfuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-mét hyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinat e, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa alachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydéméton méthyl, oxyfluorfen, pacl obutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen , pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothiocon azole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanol, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine h ydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-dés ethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-meth yl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumu ro, trifluraline, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3- méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT (003000363)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : CROIX DE FER - MELANGE	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	21/02/2024	2,30 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	19/11/2024	2,10 mg(C)/L				2,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/02/2024	3,00			1	2

Unité de distribution RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT (003000363)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

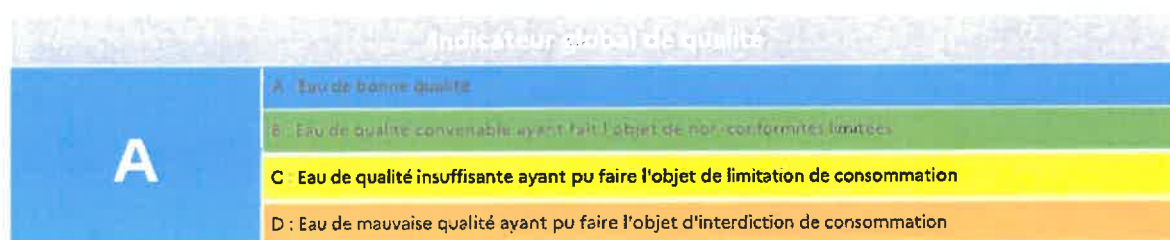
1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.



2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	77,78 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - GOUR DU PUY - STATION	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36
Année	TTP - CROIX DE FER - MELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6
Année	UDI - RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	76
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	75
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	74
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		225
Année	UDI - RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		288

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - GOUR DU PUY - STATION	
2022	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	91,67 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		91,67 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	TTP - CROIX DE FER - MELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		83,33 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	77
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	75
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	74
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		226

Année	UDI - RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		98,62 %
Nombre de prélèvements :		289

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : MONTLUCON COMMUNAUTE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
06195X0011	GOUR DU PUY - PRISE D'EAU	MONTLUCON	80 %

Gestionnaire du ou des captages : COMMISSION DE PRODUCTION DE PRAT

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
06441X0025	PRAT - LE CHER	TEILLET-ARGENTY	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
003000345	RESEAU MONTLUÇON-DESERTINE S	86	0	100,00 %
003000363	RES. ARPHEUILLES-RONNET-TE RJAT	9	0	100,00 %
	Nombre total	95	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
003000345	RESEAU MONTLUÇON-DESERTINE S	86	0	100,00 %
003000363	RES. ARPHEUILLES-RONNET-TE RJAT	9	0	100,00 %
	Nombre total	95	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique sur les réseaux en 2024. Pour ce qui concerne les paramètres chimiques, les eaux se sont révélées conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

Pour certains paramètres les références de qualité ne sont pas satisfaites ponctuellement :

- Pour Montluçon, il s'agit des paramètres température, Carbone Organique Total, turbidité, équilibre calcocarbonique et fer
- Pour Arpheuilles-Ronnet-Terjat, il s'agit du paramètre Carbone Organique Total et équilibre calcocarbonique

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, la collectivité doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection de la ressource,
- mettre à jour régulièrement l'étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique),
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Le 14/05/2025

Par délégation,

Pour le directeur général et par délégation
P/e directeur de la délégation
départementale de l'Allier
Le Chef de pôle Santé Environnement,

Isabelle PIONNIER



Annexes

Liste des sigles

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

* Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionnel".

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT - (003000363)	TTP - CROIX DE FER - MELANGE (003000925)	1	22/03/2004		En service	100	22/03/2004		En service
	UDI - RESEAU PRAT - REGION MINIERE (003000375)	2	22/10/2009		En service	100	01/01/2019		En service
	TTP - PRAT (003000287)	3	27/04/1995		En service	100	27/04/1995		En service
	CAP - PRAT - LE CHER (003000211)	4	12/07/1995		En service	100	18/11/2011		En service
RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES - (003000345)	TTP - GOUR DU PUY - STATION (003000277)	1	19/07/1995		En service	100	19/07/1995		En service
	CAP - GOUR DU PUY - PRISE D'EAU (003000169)	2	19/07/1995		En service	100	19/07/1995		En service



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Sur certains secteurs, pour éliminer le goût de chlore, il convient de puiser l'eau dans une carafe en verre et de placer celle-ci au réfrigérateur.

Indicateur global de qualité

A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable
C	Eau de qualité insuffisante
D	Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par un captage : GOUR DU PUY - PRISE D'EAU. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle (Rivière Le Cher).

Elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 36874 personnes sur 3 communes (DESERTINES, MONTLUÇON, SAINT-VICTOR). Le responsable des installations est : « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH » qui assure l'exploitation du réseau.

Micro-organismes

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 86
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

Eléments d'origine agricole, domestique et industrielle

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 7,84 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

Pesticides

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 283
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Aspect trouble de l'eau

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 85
Conformité : 98 %
Valeur maxi : 2,3 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 12,7 °f
Valeur maxi : 13,5 °f

Eau à l'équilibre

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 2,25
Valeur maxi : 4

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHÉRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/02/2025

UN1 003000445

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable
C	Eau de qualité insuffisante
D	Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par un captage : PRAT - LE CHER. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 774 personnes sur 8 communes (ARPHEUILLES-SAINT-PIERRE, CELLE (LA), DURDAT-LAREQUILLE, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE, RONNET, SAINT-GENEST, SAINTE-THERENCE, TERJAT). Le responsable des installations est : « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH » qui assure l'exploitation du réseau.

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 10,4 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 283
Valeur maxi : 0 microgramme/L

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 9
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,26 NFU

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 14,9 °f
Valeur maxi : 16,4 °f

Eau légèrement agressive

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 3
Valeur maxi : 3

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Édité le 21/02/2025

UDI 003000363

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de 4,56 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,35 euros en Bretagne

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

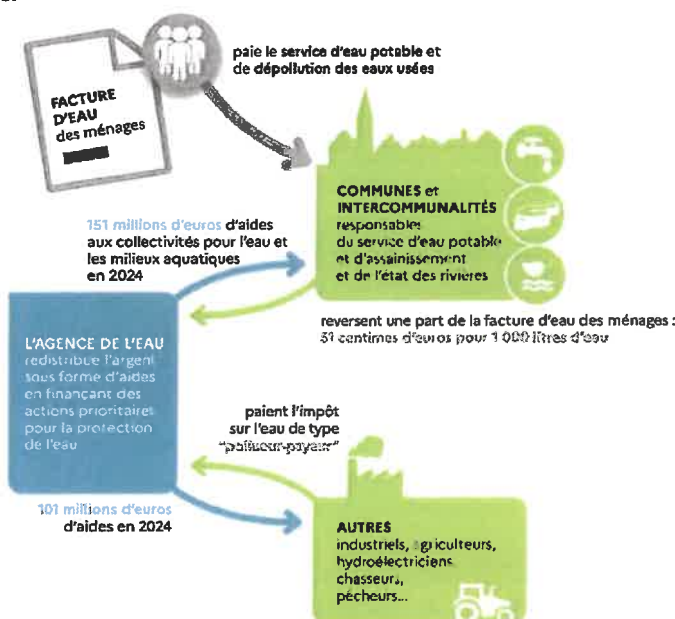
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2025

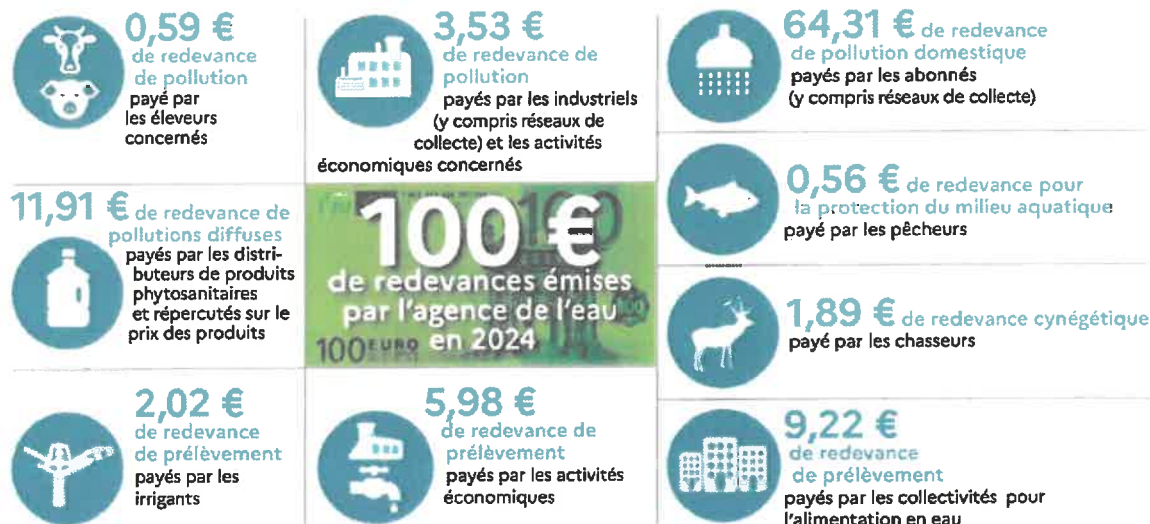
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



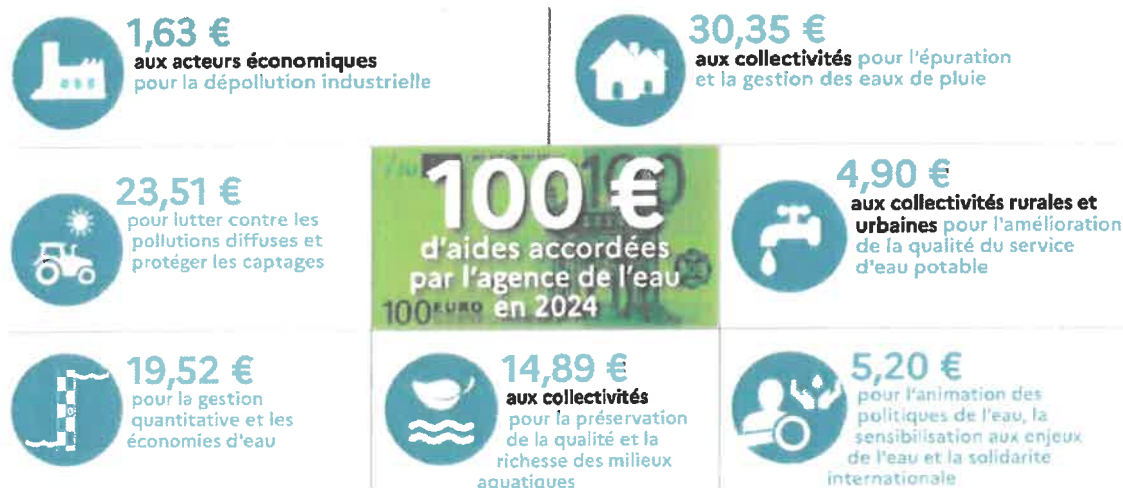
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (Métropole Nantes Atlantique)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (Métropole Le Mans)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

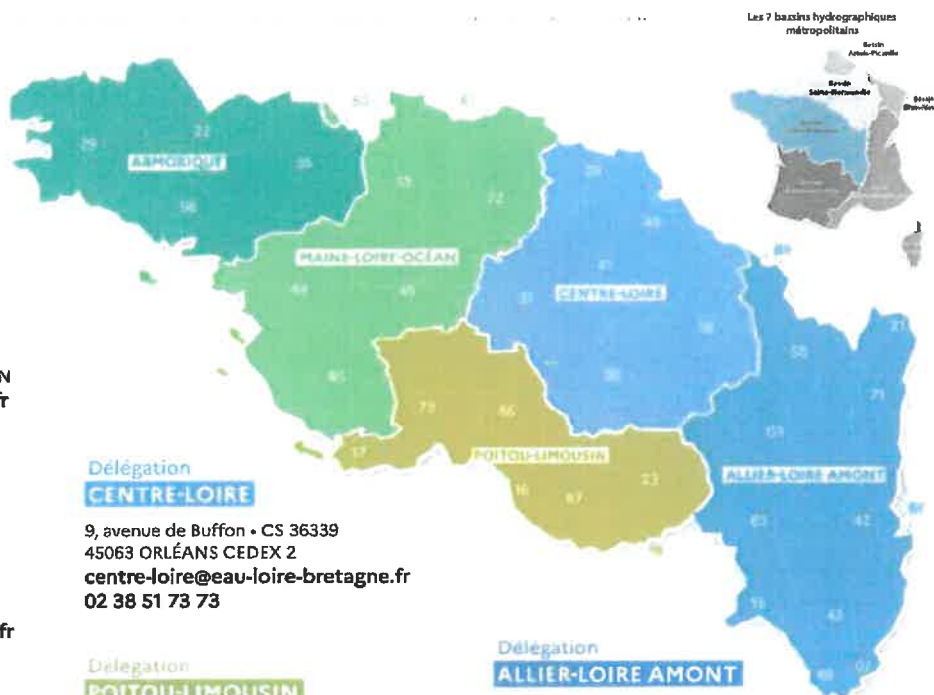
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Publication : 2014 - 100 pages - 100 copies - 100 exemplaires - 100 exemplaires



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

Eau industrielle

ZAC de Pasquis

Rapport annuel 2024



Eau industrielle

Le présent rapport rend compte de la qualité du Service Public de l'Eau industrielle sur le territoire de Montluçon Communauté pour l'année 2024.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et financières relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

La prise en charge de la compétence eau industrielle en régie par la Direction Eau et Assainissement a été réalisée au 1er mars 2015.

Au cours de l'année 2024, les agents de la Direction Eau et Assainissement ont poursuivi l'exploitation des installations et réalisé les opérations de maintenance permettant de tenir leur objectif de produire et distribuer l'eau industrielle à destination des usagers.

En 2024, la prestation d'exploitation a consisté en :

- un passage par semaine à la station de pompage et au château d'eau industrielle,
- un relevé mensuel des compteurs de la station de pompage et du château d'eau industrielle, l'entretien des sites et la relève des compteurs abonnés,
- les opérations de dépannage/ intervention en astreinte et l'entretien extérieur.

1 - Evolution des volumes livrés au réseau (m³)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Eau produite Usine de la Loue	56 048	47 283	47 283	45 344	31 138	54 040	70 843	48 216	49 870	21 125
Eau produite CCI depuis réseau eau potable	0	0	85	0	0	0	14 637	145	0	0
Eau produite CCI depuis Dunlop	10 215	664	1 632	132	804	3 371	910	564	2	3 946
Eau produite CCI vers Dunlop	1 498	2	350	445	1	2 355	4 980	31	2	79
Eau produite (interconnexion Dunlop)	8 717	662	1 367	-313	803	1 016	10 567	678	0	3 867
Total production (A)	64 765	47 945	48 650	45 031	31 941	55 056	81 410	48 894	49 870	24 992

2 - Evolution des volumes consommés par année civile (m³)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BREA SYSTEM SAS	40 379	16 939	6 234	8 674	3 300	4 074	9 053	5 529	3 904	4 768
COMPTOIR DE LOCATION	113	115	97	124	116	132	153	181	194	200
KEOLIS SUD ALLIER	104	89	128	156	428	564	663	769	735	715
BLS	84	159	100	89	116	138	33	0	48	108
CCIT (bassin incendie Environnement Recycling)	195	1 099	789	1 210	1 544	876	2 675	1 127	977	482
ENVIRONNEMENT RECYCLING	2	53	40	57	15	10	110	31	25	696
MONTLUCON COMMUNAUTE Stade Dunlop		10 829	14 231	14 485	7 269	13 030	10 788	14 144	10 459	7 087
MONTLUCON COMMUNAUTE Stadium La loue		16 580	17 717	17 093	14 692	20 206	23 098	24 981	19 105	9 069
Total production m ³	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573	46 762	35 447	23 125

3 – Rendement de réseau

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes consommés autorisés (m³) (H)	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573	46 762	35 447	23 125
Volumes vente en gros (m³) (C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volumes produits (m³) (A)	64 765	47 945	48 650	45 344	31 941	54 607	81 410	48 894	49 870	24 992
Volumes achetés en gros (m³) (B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rendement de réseau (%) (H+C)/(A+B)	63,12%	95,66%	80,86%	92,38%	86,03%	71,47%	57,21%	95,64%	71,08%	92,53%

4 – Pertes en réseau

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes mis en distribution (m³) (D)	64 765	47 945	48 630	45 344	31 941	54 607	81 410	48 894	49 870	24 992
Volumes consommés autorisés (m³) (H)	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573	46 762	35 447	23 125
Totale des "pertes en réseau" (m³) (A)D-H) = (J)	23 888	2 082	9 314	3 456	4 461	15 577	34 837	2 132	14 423	1 867
Linéaire d'un réseau de distribution (km) (L)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Indice linéaire de pertes J/L/365	21,82	1,90	8,51	3,16	4,07	14,23	31,81	1,95	13,17	1,71

5 – Consommation d'énergie (kWh)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Château d'eau industrielle		501	5 376	517	512	546	3 529	7 090	686	647
Station de la Loue	18 541	14 604	10 044	10 541	6 984	12 295	13 870	10 923	24 537	12 496
Total (kWh)	18 541	15 105	15 420	11 058	7 496	12 841	17 399	18 013	25 223	13 143

6 – Nombre d'abonnés actifs au 31 décembre

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Château d'eau industrielle	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8

7– Relevés de compteurs

En 2024, une relève de compteurs a été réalisée par les agents de la Direction Eau et Assainissement le 27 novembre.

8 – Tarifs

Par délibération du 27 juin 2016, Montluçon Communauté a décidé de reprendre l'exercice direct de la compétence eau industrielle jusqu'ici assurée par un délégataire. Depuis, le service lié à la fourniture d'eau industrielle est facturé aux abonnés concernés.

	Abonnement DN15 (forfait € HT)	Consommation (€ HT/m³)
2025	49,54	0,6359
2024	45,9	0,6056
2023	41,73	0,5768

Assainissement collectif

Rapport annuel 2024



Assainissement - Rapport 2024

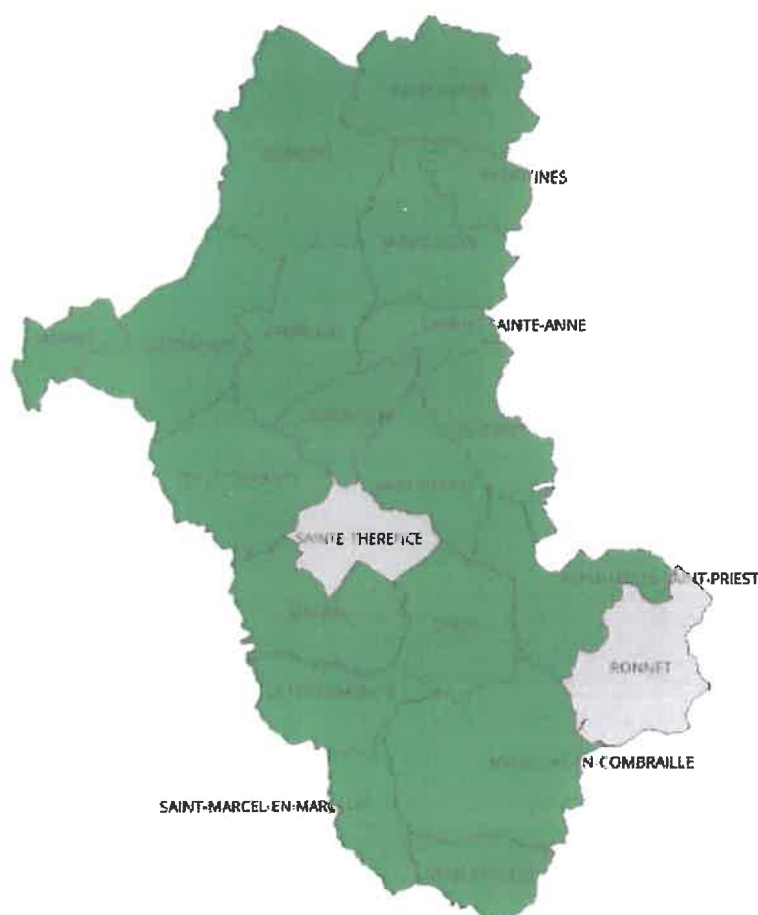
Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Assainissement collectif de Montluçon Communauté pour l'année 2024.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

L'objectif de ce rapport est multiple. Il vise, en premier lieu, à fournir aux décideurs publics, les informations techniques et financières essentielles à l'appréciation de la qualité du service rendu pour décider des évolutions et adaptations. Il est également un vecteur d'informations à destination des usagers et garantit ainsi la transparence dans la gestion du service.

Le Service Public de l'Assainissement Collectif concerne, en 2024, 19 communes du territoire communautaire: Désertines, Domérat, Lamais, Lavault Sainte-Anne, Lignerolles, Montluçon, Premilhat, Quinssaines, Saint-Victor, Teillet-Argenty, Arpheuilles-Saint-Priest, La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel en Marcillat, Terjat, Villebret.

Périmètre de Montluçon Communauté



COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PRIEST	383
DESERTINES	4415
DOMERAT	8 847
LAMAIDS	214
LA PETITE MARCHÉ	169
LAVAUT SAINTE-ANNE	1153
LIGNEROLLES	770
MARCILLAT EN COMBRAILLE	932
MAZIRAT	284
MONTLUÇON	34343
PREMILHAT	2 562
QUINSSAINES	1561
RONNET	170
SAINT-FARGEOL	198
SAINT-GENEST	395
SAINT-MARCEL EN MARCILLAT	133
SAINT-VICTOR	2 128
SAINTE-THERENCE	187
TEILLET-ARGENTY	561
TERJAT	186
VILLEBRET	1 373
Total	60964

Les services de l'assainissement

Le service assainissement collectif se structure autour de quatre secteurs d'activités :

- l'exploitation du réseau, dégrilleurs, chambres à sable et des branchements,
- l'exploitation des stations d'épuration, des postes de relèvement, des bassins d'orage, des déversoirs d'orage ainsi que de la métrologie,
- les travaux neufs (programmes de travaux annuels, création de branchements),
- la gestion des abonnés (relève, facturation et réclamations).

Exploitation réseaux

Les agents du service exploitation réseau assainissement sont chargés de l'entretien du système de collecte des eaux usées (réseaux et ouvrages).

Ils effectuent les opérations de curage des ouvrages sur l'ensemble du territoire communautaire. Ils réalisent également des opérations d'inspections télévisées sur les branchements, ainsi que des enquêtes sur le réseau pour détecter des dysfonctionnements et permettre une intervention rapide.

Une planification des tournées de curage des ouvrages spécifiques est réalisée tous les trimestres de manière préventive. Sur la base d'enquêtes, une cartographie des ouvrages permet d'établir une priorité dans les curages à effectuer par les agents qui traitent également les réclamations liées aux débouchages de branchements et/ou d'égouts.

Les réparations et les nouveaux branchements ponctuels sont assurés par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Le service réalise les enquêtes et le suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers dans l'objectif de valider la conformité des branchements.

Il instruit également les arrêtés d'autorisation de déversement au réseau d'assainissement collectif en partenariat avec le Bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) dans l'objectif de mieux maîtriser les rejets industriels.

Stations de traitement des eaux usées

Les agents du service exploitation des stations de traitement des eaux usées sont chargés de l'entretien, de la maintenance préventive et curative ainsi que de l'optimisation du fonctionnement des 30 stations d'épuration, des 3 bassins d'orage et des 99 postes de relèvement. Ils effectuent également les prélèvements et les analyses réglementaires dans le cadre de l'autosurveillance.

Un service d'astreinte est assuré sous l'autorité d'un responsable. Chaque semaine, il est constitué d'un agent de réseau assainissement et d'un agent d'exploitation des stations de traitement.

Cette astreinte fonctionne du vendredi 8 heures au vendredi suivant 8 heures, en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

Etudes et Projets

Un service Etudes et Projets est chargé de la programmation, du suivi et du contrôle de la bonne exécution des travaux neufs confiés aux entreprises, notamment dans le cadre de la pose de collecteurs et de branchements.

Service Relations abonnés

Les agents du service relations abonnés assurent la gestion des dossiers des usagers, apportent une réponse de premier niveau et orientent les appels. Ils réalisent également la facturation de l'assainissement collectif des 19 communes concernées de l'agglomération, en lien pour 16 d'entre elles avec les SIVOM Rive Gauche du Cher et Région Minière qui transmettent les volumes à facturer à partir des relèves en eau potable.

La Trésorerie municipale de Montluçon, quant à elle, est chargée du recouvrement des recettes.

29 084 abonnés

32 076 factures émises

3 114 ml de collecteurs curés

147 interventions de curage des ouvrages spécifiques

24 interventions de débouchage de branchements sur demande des usagers

528 enquêtes et suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers

Systèmes d'assainissement

Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées aboutissent à 30 stations d'épuration dont les capacités nominales s'échelonnent entre 25 et 88 830 équivalents-habitants (EH).

L'acheminement des eaux usées vers l'ensemble de ces unités ne pouvant se faire gravitairement, il est nécessaire de procéder au relevage des effluents. A cet effet, 99 postes de relèvement sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Des dégrilleurs automatiques (14 dont 5 sur la station de Montluçon) sont également présents en différents points du réseau d'assainissement et en entrée de certaines stations. 3 bassins d'orage permettent le stockage temporaire des effluents avant traitement et limitent ainsi les rejets directs au milieu naturel en cas de fortes précipitations.

L'entretien électromécanique et le curage de ces équipements sont assurés par le service eau et assainissement avec le concours des agents communaux.

Commune	Désignation	Capacité
Domérat	Station d'épuration de Ricros	180 EH
Lignerolles	Lagune du Bourg	360 EH
Lignerolles	Station du Mont	100 EH
Montluçon / Désertines	Station de traitement des eaux usées de la Loue	88 830 EH (131 667 EH en pointe)
Quinssaines	Lagune du Bourg	330 EH
Quinssaines	Station d'épuration des Bergerottes	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de la Prade	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Aire	120 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Coursage	330 EH
Lamaids	Station d'épuration du Bourg	45 EH
Lamaids	Station d'épuration route de Guéret	125 EH
Teillet-Argenty	Lagune du Bourg	225 EH
Teillet-Argenty	Station de Beaubignat	100 EH
Prémilhat	Station d'épuration du Bourg	600 EH
Prémilhat	Station d'épuration des Ouches	130 EH
Saint-Victor	Station du Bourg	500 EH
Arpheuilles St-Priest	Station d'épuration du Bourg	135 EH
La Petite Marche	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Marcillat en Combraille	Station d'épuration du Bourg	750 EH
Mazirat	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration du Bourg	180 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration Le Villejaleix	25 EH
Saint-Genest	Station d'épuration du Bourg	55 EH
St-Marcel en Marcillat	Station d'épuration du Bourg	75 EH
Terjat	Station d'épuration du Bourg	90 EH
Villebret	Station d'épuration du Bourg	1000 EH
Villebret	Station d'épuration Champ du Noyer	100 EH
Villebret	Station d'épuration Poier	150 EH
Villebret	Station d'épuration Beauregard	100 EH
Villebret	Station d'épuration La Goutelle	300 EH

Indicateurs de performance

Taux de boues issues des ouvrages et évacuées selon les filières conformes à la réglementation 1

100 %

Taux moyen de débordement des effluents dans les locaux des usagers 2

0,082 ‰

(5 déclarations / 60 607 habitants) X 1000

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau 3

2,46 %

(15 points sensibles / 608,04 km) * 100

Conformité des performances épuratoires de la station de traitement de Montluçon 4

99,63 %

(1 073 bilans conformes / 1 077 bilans X 100)

Paramètre	Bilans	Bilans conformes	Conformité
DBO5	115	115	100,00%
DCO	366	366	100,00%
MES	366	364	99,45%
P total	115	114	99,13%
NGL	115	114	99,13%
Total	1077	1073	99,63%

1 Taux = TMS (Tonne de Matières Sèches) totales admises par une filière conforme/TMS totales de boues évacuées X 100. Ne concerne que la station d'épuration de Montluçon (capacité supérieure à 2 000 EH). L'unique filière d'évacuation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Montluçon est la valorisation agricole (prestation SEDE ENVIRONNEMENT). TMS de boues hors chaux évacuées : 1 298,07 T.

2 Concerne le territoire desservi en assainissement collectif

3 Points sensibles : rue du Gué de Bedet, rue de la Loue, rue Nicolai, rue du Gour du Puy, angles des rues T. Gauthier et Chantoiseau, square Boursault, rues Thivrier, rue du Bois de la Brosse (Montluçon), avenue de Stalingrad (Désertines), résidence du Château (Domérat), rue Beaurivage (Lavault Sainte Anne), déversoir d'orage à Lignerolles, déversoir d'orage rue Albert Einstein, rue des Aubéries du Renard, rue Benoist d'Azy DO36.

4 Au regard des prescriptions du service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour Montluçon et Désertines.

	points possibles	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'auto-surveillance.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux, et pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres.	10	10
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et diamètres	5	3
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les dates ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%.	5	0
Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total du réseau.	10	10
Valorisation de l'information géographique : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaire du linéaire total sont renseignés, concernant l'altimétrie.	5	3
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relevement, déversoirs...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport.	10	10
Le plan, ou l'inventaire, mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	10
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) pour chaque tronçon du réseau.	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
TOTAL	110	101

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées de Montluçon Désertines.

Identification sur plans et visites de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...).	20	20
Évaluation sur carte et sur une base cartographique de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charge polluante des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et de rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10
TOTAL	110	90

Bilan des stations 2024

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Qualité du rejet et fonctionnement de la station
Domérat	STEP de Ricros	Juillet 2024	Médiocre
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (135%) mais aussi par temps sec (126%). Surcharge organique de la station (138%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations. Départ de boues dans le milieu.
Lavault Sainte-Anne	Les eaux usées collectées sur la commune sont directement rejetées par l'intermédiaire de postes de relèvement dans le réseau de Montluçon, transférées et traitées à la station de traitement de la Loue.		
Lignerolles	Lagune du Bourg	Oct 2024	Passable
			Capacité nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (470 %). Défauts d'étanchéité du réseau. Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue. Formation de dépôts de matière dans les canalisations.
Lignerolles	STEP du Mont	Juillet 2021	Satisfaisant
			Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue.
Montluçon/Desertines	STEP de la Loue		Satisfaisant (détail page 9)
Quinssaines	STEP du Bourg	Juillet 2024	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (126 %). Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue. Lane déversante mal ajustée.
Quinssaines	STEP des Bergerottes	Déc 2024	Passable
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée (225%). Défauts d'étanchéité du réseau.
Quinssaines	STEP de la Prade	Sept 2024	Médiocre
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (285%). Quantité de pollution supérieure à la valeur attendue. Station inopérante.
Quinssaines	STEP de Aire	Oct 2022	Passable
			Suspicion de raccordement d'eaux pluviales. Mauvaise nitrification.
Quinssaines	STEP de Coursage	Juillet 2024	Satisfaisant
			Présence d'eaux pluviales. Quantité de pollution supérieure à la valeur attendue.
Lamaids	STEP du Bourg	Nov 2022	Satisfaisant
			Volume d'effluents et quantité de pollution inférieurs aux valeurs attendues.
Lamaids	STEP route de Guéret	Oct 2022	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux. Quantité de pollution supérieure à la valeur attendue.
Teillet-Argenty	STEP du Bourg	Oct 2024	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de temps de pluie ou de nappe haute (208 %). Charge hydraulique et organique par temps sec et de nappe basse moitié moindre que les valeurs attendues. Défauts d'étanchéité du réseau.
Teillet-Argenty	STEP de Beaubignat	Juin 2022	Satisfaisant
			Volume d'effluents et quantité de pollution inférieurs aux valeurs attendues.

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Qualité du rejet et fonctionnement de la station
Prémilhat	STEP du Bourg	Mai 2024	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (276%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations. Méconnaissance des rejets non domestiques. Colmatage du second étage (débris végétaux non évacués lors du faucardage).
Prémilhat	STEP de Ouches	Déc 2023	Passable
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de nappe haute (526%). Défauts d'étanchéité du réseau. Chasses hors service. Lane déversante mal ajustée.
Saint-Victor	STEP du Bourg	Juillet 2024	Médiocre
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (204%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations. Difficultés dans la gestion des boues. Station inopérante. Dégrilleur automatique hors service.
Arpheuilles-St-Priest	STEP du Bourg	Sept 2024	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (269%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations.
La Petite Marche	STEP du Bourg	Nov 2021	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (269%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations.
Marcillat-en-Combraille	STEP du Bourg	Nov 2024	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un évènement pluvieux (110%) avec les déversements importants observés. Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue.
Mazirat	STEP du Bourg	Nov 2021	Passable
			Pas de bilan 24h depuis 2021. Fonctionnement médiocre compte tenu des résultats du bilan 24h du 15/11/21 lors duquel les normes de rejet étaient certes respectées mais avec des rendements épuratoires très faibles sur l'ensemble des paramètres réglementaires (DBO5, DCO et MES). Ces résultats sont confirmés par les résultats d'autosurveillance. A noter, des surcharges hydrauliques constatées lors des précédents bilans (présence d'eaux claires parasites importantes surtout en période de nappe haute).
Saint-Fargeol	STEP du Bourg	Déc 2024	Passable
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de pluie ou de nappe haute (231%). Défauts d'étanchéité du réseau. Formation de dépôts de matière dans les canalisations.
Saint-Fargeol	STEP de Villejaux	Août 2023	Satisfaisant
			Chasse hors service.

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Qualité du rejet et fonctionnement de la station
Saint-Genest	STEP du Bourg	Oct 2021	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée lors d'un événement pluvieux (815%). Formation de dépôts de matière dans les canalisations.
Saint-Marcel en Marcellat	STEP du Bourg	Nov 2019	Satisfaisant
			Pas de bilan 24 h en 2021. Fonctionnement satisfaisant de cette unité compte-tenu des résultats d'autosurveillance 2022 et de ceux des années précédentes. Le dernier bilan 24 h, réalisé en 2019, démontrait également un fonctionnement satisfaisant.
Terjat	STEP du Bourg	Nov 2019	Satisfaisant
			Pas de bilan 24 h en 2021. Fonctionnement satisfaisant compte-tenu des résultats d'autosurveillance 2022. Les exigences épuratoires étaient respectées lors du dernier bilan 24 h réalisé en 2019. A noter, toutefois, que lors de celui-ci la charge hydraulique mesurée correspondait à 219% de la capacité nominale des ouvrages.
Villebret	STEP du Bourg	Nov 2023	Satisfaisant
			Raccordements non conformes d'eaux pluviales. Quantité de pollution supérieure à la valeur attendue. Pas de mesure de débit sur le DO.
Villebret	STEP Champ du Noyer	Août 2022	Satisfaisant
			La qualité du rejet évaluée lors du bilan 24h du 22/08/2022 est satisfaisante. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance 2022.
Villebret	STEP du Polier	Mars 2022	Satisfaisant
			Lors du bilan 24h de mars 2022, la qualité du rejet est satisfaisante. Fonctionnement satisfaisant de cette unité compte-tenu des résultats d'autosurveillance 2022. Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de temps de pluie ou de nappe haute (364%).
Villebret	STEP de Beauregard	Oct 2021	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de temps de pluie ou de nappe haute (770%). Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue.
Villebret	STEP de la Goulière	Nov 2023	Satisfaisant
			Capacité hydraulique nominale de la station dépassée en période de temps de pluie ou de nappe haute (865%). Quantité de pollution inférieure à la valeur attendue. Formation de dépôts de matière dans les canalisations.

RENFORCEMENT DE LA DETECTION ET DU SUIVI DES POLLUANTS

La Directive Européenne Cadre sur l'eau identifie des micropolluants dits « dangereux et prioritaires » dont l'origine est industrielle, domestique, et/ou agricole. Les eaux arrivant aux stations d'épuration contiennent donc des micropolluants qui sont traités avec une efficacité variable avant leur rejet dans les cours d'eau.

Une stratégie nationale, encadrée par des notes techniques, impose la recherche de ces micropolluants au travers d'analyses pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH (équivalent habitant).

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral n°891/17 en date du 28 mars 2017 prescrivait à Montluçon Communauté de rechercher et réduire les micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de la station de traitement de Montluçon – La Loue. La dernière campagne RSDE (Recherche de Substance Dangereuses pour l'Environnement) a eu lieu entre novembre 2023 et octobre 2024. Après analyse des résultats, les services de l'Etat ont transmis la liste des substances présentes en quantité significative dans les eaux de la station de traitement.

Le diagnostic initial vers l'amont, réalisé sur la base de la campagne de mesure de 2019, a été finalisé en février 2024.

Compte tenu de cette dernière campagne de mesures, un diagnostic complémentaire doit être réalisé sur les nouveaux micropolluants présents en quantité significative, afin de mettre à jour le diagnostic initial. L'objectif est de déterminer les origines, et de décliner des actions qui permettront de réduire l'émission de ces substances à la source. Une consultation des entreprises pour la réalisation de cette prestation sera lancée au cours du deuxième semestre 2025.

Parmi les actions à envisager, il sera nécessaire de déployer une communication et de la pédagogie, des suivis et des contrôles, au sein d'un plan d'actions et d'un calendrier d'objectifs de réduction de ces substances néfastes à l'environnement et à notre cadre de vie.

Station de la Loue

En 2024, 8 866 390 m³ (A4* + A2*) ont été traités sur les files de la station de traitement des eaux usées de la Loue (6 877 409m³ en 2023). Les eaux usées proviennent des communes de Montluçon, Désertines, Domérat, Lavault-Sainte-Anne, Prémilhat et Saint-Victor.

* A4 (rejets sortie des 2 files de traitement de la station) et A2 (rejets surverse du bassin d'orage de la station.)

Charges de pollutions reçues à la station d'épuration de Montluçon

	Capacité nominale	Charge en entrée	% de la capacité max
Débit (m ³ /j)	24 000	22 825	94,27%
DCO (kg/j)	10 700	8 320,95	77,77%
DBO ⁵ (kg/j)	5 330	2 699,06	50,64%
MES (kg/j)	5 550	4 442,59	80,05%
NGL (kg/j)	955	724,84	75,90%
NTK (kg/j)	—	693,72	
Pt (kg/j)	180	89,18	49,54%

Moyennes annuelles à partir des bilans d'auto-surveillance

Débit : La charge hydraulique en moyenne annuelle représente 94,27% de la capacité nominale de la station, en augmentation par rapport à 2023 (73,64%). La pluviométrie est de 697 mm de précipitation en 2024 contre 576 mm en 2023.

DCO : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DCO, représente 77,77% de la capacité nominale de la station. Elle est en diminution en rapport à celle de l'année 2023 (80,27%).

DBO5 : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DBO5, représente 50,64% de la capacité nominale de la station. Cette valeur est également en diminution en rapport à celle de l'année 2023 (56,63%).

DIAGNOSTIC PERMANENT - METROLOGIE

La Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté s'est engagée depuis 2006 à surveiller le réseau d'assainissement. A ce jour, il a été mis en place 51 points de mesures répartis sur 37 sites¹ conformément à la réglementation.

Le diagnostic permanent du réseau d'assainissement est un outil permettant de répondre à la réglementation, de mieux comprendre le fonctionnement général du réseau, d'améliorer la collecte et d'identifier les points noirs en vue de prévoir des réhabilitations éventuelles.

L'exploitation préventive rigoureuse, associée à une bonne réactivité du prestataire, a permis d'obtenir un très bon taux de disponibilité des données, avec plus de 95 % de mesures valides.

La collectivité a lancé une étude de modélisation sur l'ouvrage d'entrée du bassin d'orage, qui permettra d'optimiser l'ouvrage et de limiter les rejets au milieu naturel.

La mise en place des points réglementaires sur le réseau permet de suivre en temps réel les variations des niveaux d'eau dans le réseau d'assainissement. Le service travaille conjointement avec un prestataire pour améliorer la collecte des eaux usées et optimiser les hauteurs de seuil des déversoirs d'orage actuellement télégraphés.

Aussi, un travail important est réalisé pour supprimer les eaux parasites d'infiltration et permettre de recueillir des volumes d'eau plus importants lors d'épisodes pluvieux afin d'éviter leur rejet au milieu naturel. La cartographie des fondations des ouvrages est réalisée au moyen d'un drone vidéo et d'un capteur qui détectent les éventuelles anomalies de structure.

La surveillance des points sensibles les plus exposés fait partie des missions journalières du service exploitation qui assure le nettoyage de ces ouvrages.

¹ 4 postes de relèvement, 9 points de surveillance sur antennes gravitaires, 21 déversoirs d'orages, 2 pluviographes et 1 dégrilleur automatique.

Production de boues

Montluçon Communauté a opté pour le recyclage agricole de la totalité des boues de la station de traitement des eaux usées des Buissonnets¹. Les boues sont conformes à la réglementation relative aux boues urbaines² et présentent un réel intérêt agronomique. SEDE ENVIRONNEMENT assure le transport, l'épandage sur les parcelles et le suivi analytique ainsi que tous les aspects réglementaires (bilans agronomiques, bilans prévisionnels d'épandage...). Avant d'être valorisées, les boues sont stabilisées par un apport de chaux vive et stockées temporairement sur une plateforme couverte d'une capacité de 1 500 tonnes de boues brutes. En 2024, la production de boues s'élevait à 1 298,07 tonnes de matières sèches hors chaulage, soit 5 401,10 tonnes de boues brutes. Les boues chaulées (5 721,70 tonnes de boues brutes) ont été réparties sur une surface de 205,02 ha, à une dose moyenne de 17 tonnes/hectare sur 10 exploitations du plan d'épandage.

¹ Arrêté préfectoral d'autorisation N°2175/07 du 4 juin 2007, modifié en 2014 et complété par l'arrêté préfectoral N°1194/18 du 3 mai 2018.

² Arrêté d'autorisation du 8 janvier 1998.

Indicateurs financiers

	2023	2024
Recettes réelles		
Fonctionnement	7 965 568,83 €	9 618 505,62 €
Investissement	1 802 505,82 €	2 700 000,00 €
Total Recettes	9 568 074,65 €	12 318 505,62 €

Dépenses réelles		
Fonctionnement	4 784 382,50 €	4 919 238,34 €
Investissement	3 375 285,02 €	7 379 196,96 €
Total Dépenses	8 159 667,52 €	12 298 435,30 €

Répartition des principales recettes

Redevance assainissement collectif	4 970 988,72 €	5 131 218,11 €
	62,41 % ¹	53,35 % ¹
Abonnements assainissement collectif	1 264 803,04 €	1 351 060,30 €
Redevance Modernisation des réseaux AELB	386 957,61 €	378 285,74 €
Subventions de fonctionnement	0,00 €	22 273,00 €
Subventions d'investissement	50 313,40 €	0,00 €
Réalisation de branchements particuliers	186 621,86 €	139 190,95 €

¹ % des recettes réelles de fonctionnement

Répartition des principales dépenses

Personnel et frais assimilés	1 763 755,40 €	1 804 460,68 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 802 777,90 €	1 874 792,02 €
Redevance Modernisation des réseaux	389 452,00 €	356 892,00 €
Équipement, études et travaux neufs	1 723 950,56 €	1 807 878,34 €
Remboursement d'emprunt	1 651 334,46 €	1 728 364,11 €
Autres charges de fonctionnement	272 806,98 €	245 670,78 €

La dette et son évolution

Capital restant dû	16 504 325,65 €	13 633 007,03 €
Durée d'extinction	12 ans et 10 mois	15 ans
Rapport épargne brute/capital	19,27%	34,47%
Annuité de la dette	2 206 924,68 €	2 232 974,97 €
En cours de dette	16 504 325,65 €	13 633 007,03 €
Taux d'intérêt moyen	2,94%	3,28%
Abandons de créance	194 875,84 €	214 805,72 €

Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une redevance assainissement basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs.

Depuis 2023, les abonnés de l'ensemble du territoire reçoivent de nouveau une facture d'assainissement regroupant l'abonnement et la redevance assainissement avec les diverses taxes et redevances.

Les tarifs sont révisés chaque année par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2025, afin de compenser à l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'assurer le renouvellement du patrimoine assainissement, les élus communautaires ont décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement de 6% sur la redevance et de 8 % sur l'abonnement, en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

	Redevance assainissement (€ HT/m³)		Abonnement (€ assainissement (€ HT)		Modernisation des réseaux (€ HT/m³)		Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif (€ HT/m³)		Montant TTC pour 120 m³ en €	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Désertines	2,1057	2,2320	46,63	50,36	0,16			0,084	350,37	361,11
Domérat	2,1007	2,2278	46,63	50,36	0,16			0,084	349,71	360,55
Lamaids	2,0871	2,2164	46,63	50,36	0,16			0,084	347,91	359,05
Lavault Ste Anne	2,0545	2,1892	46,63	50,36	0,16			0,084	343,61	355,46
Lignerolles	2,0534	2,1884	46,63	50,36	0,16			0,084	343,46	355,35
Montluçon	2,1057	2,2320	46,63	50,36	0,16			0,084	350,37	361,11
Prémilhat	2,0643	2,1975	46,63	50,36	0,16			0,084	344,90	356,55
Quinssaines	2,0804	2,2109	46,63	50,36	0,16			0,084	347,03	358,32
Saint-Victor	2,0332	2,1716	46,63	50,36	0,16			0,084	340,80	353,14
Teillet-Argenty	2,0603	2,1942	46,63	50,36	0,16			0,084	344,37	356,12
Arpheuilles-St-Priest	1,3631	1,6132	49,40	50,36	0,16			0,084	255,39	279,43
La Petite Marche	1,2240	1,4972	47,02	50,36	0,16			0,084	234,41	264,11
Marçillat	1,7929	1,9713	43,80	50,36	0,16			0,084	305,96	326,70
Mazirat	1,3300	1,6856	47,44	50,36	0,16			0,084	248,86	275,78
Saint-Fargeol	1,1975	1,4751	46,32	50,36	0,16			0,084	230,14	261,20
Saint-Genest	1,5614	1,7784	47,30	50,36	0,16			0,084	279,25	301,23
Saint-Marcel en Marçillat	1,9913	2,1366	47,30	50,36	0,16			0,084	336,00	348,52
Terjat	1,3631	1,6132	46,74	50,36	0,16			0,084	252,46	279,43
Villebret	1,6803	1,8774	41,70	50,36	0,16			0,084	288,79	314,30

Travaux réalisés

En 2024, le renouvellement des réseaux a été poursuivi avec l'approbation de marchés pour le remplacement de 1 753 ml de canalisation et la reprise de 178 branchements pour un montant total de 1 757 924,50 euros HT.

2024	Montant HT	Linéaire ml	branchements
Rue Georges Albert Charpy	390 328,00 €	545	53
Avenue Président Auriol – 1ère tranche	747 633,00 €	545	59
Rue du Chêne Vert	266 483,50 €	270	23
Rue de Bellevue – rue de la Source	353 480,00 €	393	43

Communication auprès du public

Depuis 2021, l'animation pédagogique à l'attention des écoles est confiée au Patronage de l'enseignement laïque de Montluçon (CAP Tronçais). Ces derniers ont réalisé courant 2024 des animations au sein de l'usine du Gour du Puy et de la station d'épuration de la Loue auprès de 450 élèves venant de 6 écoles, 4 collèges et 1 lycée du territoire.

Service public Assainissement Non Collectif

Rapport annuel 2024



Assainissement Non Collectif

L'intervention du service assainissement non collectif sur le territoire communautaire a concerné en 2024 les communes d'Arpheuilles-Saint-Priest, Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Ronnet, Teillet Argenty et Terjat.

Bien que les dix communes composant l'ancienne Communauté d'Agglomération Montluçonnaise aient voté le transfert de la compétence assainissement non collectif à Montluçon Communauté à compter du 1er janvier 2009, six d'entre elles (Domérat, Quinssaines, Lamais, Lignerolles, Prémilhat, Saint-Victor) avaient auparavant transféré leur compétence ANC au SIVOM Rive Gauche du Cher (Huriel), où siègent les représentants de Montluçon Communauté.

De la même manière, suite à la prise de compétence Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire par Montluçon Communauté au 1er janvier 2018, le SIVOM Région Minière (Doyet) continue à assurer la gestion du SPANC sur les communes de La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Sainte-Thérènce, Saint-Marcel en Marcillat, Villebret, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de son Comité Syndical.

Prestations assurées

- Contrôle de conception, d'implantation d'une installation.
- Contrôle de bonne exécution d'une installation.
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Le service n'assure aucune prestation facultative (opérations d'entretien, de vidange ou de travaux).

Activités

Le travail réalisé a été consacré essentiellement à des contrôles périodiques de conformité d'installations.

Bilan des interventions du service

Nombre d'installations connues sur le territoire	800
Nombre de contrôles périodiques	45
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	7
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré	7
Nombre de diagnostics de conformité réalisés dans le cadre d'une vente	13
Nombre de projets pour maisons neuves	1
Nombre de projets pour maisons existantes	8

Tarifs

Type de prestation	Tarif HT	
	2023	2024
Contrôle de conception, d'implantation d'une installation	135,08 €	141,83 €
Contrôle de bonne exécution d'une installation	63,86 €	67,05 €
Contrôle périodique d'une installation/contrôle de conformité	93,33 €	98,00 €
Duplicata d'un rapport de contrôle	12,52 €	13,15 €

Taux TVA appliqué : 10 %

Recettes

Le montant total hors taxes des recettes générées par le service en 2024 s'élève à 11 055,20 euros.